Inégalités sociales et fiscalité.

Comment assurer une réelle égalité sociale ?

Après un rapide retour sur les évolutions des transmissions patrimoniales, Nicolas Frémeaux évoquera les réformes récentes de la fiscalité successorale en France afin de mettre en lumière les limites de l’impôt actuel qui est à la fois injuste dans le sens où l’architecture de l’impôt et les possibilités d’optimisation profitent principalement aux plus grosses successions. Cette fiscalité est aussi inadaptée aux évolutions familiales récentes et elle est grandement impopulaire.

Il présentera ensuite les bases d’une proposition de réforme de la fiscalité successorale avec comme idée centrale un changement d’architecture. Ainsi, l’idée centrale de ce nouvel impôt consisterait à imposer l’ensemble des héritages et donations reçus au cours de la vie au lieu de traiter chaque transmission indépendamment de ce qui a déjà été reçu.

Nicolas FREMEAUX est maitre de conférences en économie à l’université Paris 2 Panthéon-Assas. Ses thèmes de recherche sont à la croisée de l’économie des inégalités et de l’économie de la famille. Il s’intéresse plus particulièrement à l’accumulation et la transmission de patrimoine. Il étudie aussi le rôle des décisions matrimoniales (choix du conjoint, régime matrimonial…) dans la formation des inégalités. Il a publié plusieurs articles académiques et un ouvrage *Les Nouveaux Héritiers* (Seuil) en 2018.

|  |  |
| --- | --- |
| **Mardi 28 septembre** **18 heures** | **Université Jean Monnet** ***Amphi J01*****Entrée : rue Tréfilerie****Tram : arrêt Tréfilerie** |